

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 173

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

*Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)*

(Suite.)

Le 20 janvier l'agent a reçu une lettre du département qui lui ordonne d'aller faire inscrire l'église de Courfaivre, vu que la nation veut faire vendre toutes les églises et il faut que ce soient les communes qui les achètent. Le décret de Convention porte que quand on les aura rachetées et payées, toute religion pourra y être exercée, de sorte que les Juifs, Calvinistes etc. pourraient tout aussi bien y célébrer leur culte que nous autres catholiques...

Le 29 janvier, l'agent a reçu les ordres d'envoyer ce jour une voiture à trois chevaux à Delémont pour conduire les caisses du district au département à Porrentruy, et pour ramener de l'avoine à Delémont.

On suppose que depuis le commencement de la Révolution on a déjà tué, noyé, guillotiné ou massacré plus de cent mille personnes...

A Lyon il y a eu 10 mille victimes ; à Nantes 18,000 ; à Paris on ne peut évaluer le nombre de ceux qui ont péri : chaque jour on guillotinait 80 personnes et il y avait 4 machines sur la place...

On dit qu'on va rétablir le tribunal révolutionnaire. Ce sera alors à recommencer à guillotiner.

Le 4 février 1796 tous les volontaires ont

été gratifiés d'une livre de viande pour chacun, en mémoire de la mort de Louis Capet.

Vers le 28 janvier, l'agent a reçu les ordres pour envoyer les chevaux le lendemain à Delémont pour conduire à Porrentruy une pièce de canon. On suppose qu'il y a une révolte dans la Bourgogne pour qu'on y dirige beaucoup de troupes de l'armée du Rhin et beaucoup de munitions d'artillerie, et que le 22 et 28 janvier on a entendu tirer le canon de ces côtés là.

Dans les premiers jours de Janvier 1796 la contagion s'est montrée à Courrendlin.

Le 14 février on a arrêté à Undervelier un prêtre et une femme qui venaient de Bellelay, et on a trouvé sur eux 266 lettres et beaucoup d'argent : ces lettres provenaient d'émigrés pour leurs parents. On a amené ce prêtre émigré, de brigade en brigade jusqu'à Courfaivre, où il est arrivé sur le soir du même jour. Il a prié l'officier qui commande à Courfaivre de le mettre dans une chambre à l'auberge. On le mit chez Jean Henri Monnerat et à une heure après minuit il a réussi à se sauver par les lieux : la femme est restée. Ce prêtre avait donc 266 lettres pour tous les départements avec beaucoup de libelles : c'était pour faire une contre révolution en France. Si cela avait réussi, cela pouvait mettre toute la France en révolution contre l'ordre de choses actuel.

Le 14 février on a publié les ordres en tout et partout, qu'il est défendu d'aller sur le territoire de la prévôté de Moutier ; les gendarmes et les volontaires nationaux ont l'ordre d'arrêter toutes personnes qui s'y rendraient et les préposés veilleront strictement sur les frontières.

Le 15 février, l'agent a reçu un décret de la Convention qu'on ne pourra plus sortir ou voyager seulement d'un village à l'autre sans

passeport et sans être bien signalé sur le laissez passer : il est de plus ordonné de porter la cocarde nationale, et les gendarmes ont les ordres d'arrêter toutes les personnes sans cocarde et sans passeport.

Le 13 février 1796 on a reçu les ordres, c'est-à-dire un décret de la Convention qui ordonne à la requisition de partir dans les vingt quatre heures de la publication : il porte que tous les jeunes hommes qui étaient à l'âge de la requisition en 1793 devront se rendre à leur poste immédiatement. En écrivant ceci, les nouvelles arrivent que les gendarmes ont déjà pris les jeunes gens de Delémont en leur mettant les poucettes et qu'il les ont conduit de suite à l'armée. L'alarme s'est aussitôt répandue dans toute la Vallée : je vous laisse à penser s'il est resté un seul garçon dans tout le pays. On n'a qu'à aller à Courrendlin et parcourir la prévôté de Moutier, et on n'y trouvera que les jeunes garçons de notre malheureux pays tout égarés et désespérés... Voilà la seconde fois qu'il sont obligés d'émigrer : la première fois, les Français les ont fait revenir en leur promettant qu'il ne leur arriverait aucun mal, et qu'on ne les obligerait plus à servir. Ils ont été environ huit moins chez eux, après qu'ils ont été rentrés, et voilà ce qui leur arrive aujourd'hui !

Le 15 février Jean Henri Monnerat et Germain Fleury de Courfaivre ont voulu conduire deux voitures de froment à Courrendlin, territoire de la Prévôté : ils ont été dénoncés aux soldats cantonnés à Courfaivre, lesquels ont placé des sentinelles à tous les chemins, surtout du village. Les deux voituriers étant partis à deux heures après minuit, les soldats les ont suivis de près, pour s'assurer s'ils se rendaient sur le territoire suisse. Ils les ont laissé aller presque jusqu'aux limites de Courrendlin et là, ils les

quiens millionnaires, ou dont les maris appartenient au monde diplomatique.

Maintenant, les hôtes trop nombreux, pressés les uns sur les autres à en étouffer, se réfugiaient, en quête d'un peu de fraîcheur, dans la vaste salle annexe, qu'un décorateur habile, avait, comme d'un coup de baguette, édifiée sur le perron du jardin, et qui se développait sur toute l'étendue de la façade.

Dans le jardin, les bosquets, les massifs étaient illuminés par des centaines de ballons verts suspendus aux branches.

— C'est un coup d'œil vraiment féerique, murmura le vicomte de Romeure, en s'inclinant devant son exquise fiancée. Je reconnaissais là votre goût, chère Alba.

Elle eut un petit sourire légèrement ironique ; et, toujours amie de la vérité, elle répondit :

— Vous savez bien que je n'y suis pour rien. Ici, tout est l'œuvre du décorateur.

Il restait près d'Alba, jouant avec le garde-

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 72

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Et Alba, de retour en France, s'était interrogée sincèrement : Était-elle capable d'aimer cet homme correct, élégant ; ce fiancé prévenant, qui lui apportait chaque matin, des fleurs les plus rares ?

En somme, elle reconnaissait que Lucien de Romeure valait les autres soupirants, et même mieux, sans doute, puisque son père l'exhortait si vivement à lui confier sa destinée. La bague fut choisie, et la riche finance conviée à une soirée donnée à l'occasion des fiançailles de

Mme Alba Hedger et de l'attaché d'ambassade, le vicomte Lucien de Romeure ; fiançailles dont parlait tout Paris.

Le père d'Alba avait échangé son appartement du parc Monceau contre un des plus beaux hôtels modernes, qui se voient aux Champs-Elysées.

Les équipages arrivaient nombreux ; ils se rangeaient en grande ligne le long du trottoir, et l'élite et l'élegance pénétraient dans la salle de fêtes. Ce fut, bientôt, une cohue mouvante et bruyante. Tous saluaient mademoiselle Hedger, qui, habillée de satin rose tendre, faisait les honneurs des salons de son père, avec une grâce infinie. L'hôtel entier avait été paré pour la fête. Les tables de jeu étaient rangées dans le fumoir du riche Levant, pièce majestueuse, haute de plafond avec draperies sévères. Le salon, en satin jaune d'or, ne pouvait plus recevoir un invité, tant il était rempli de belle dames élégantes, pour la plupart femmes de ban-